

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : NOVERGIE

Site inspecté : Vedène

Date de l'inspection : 31 mai 2007

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

PELLET Directeur de site

Remarques de l'inspecteur :

Bassin de stockage des eaux pluviales

Les abords du bassin de stockage devront être « débroussaillés ».

Entretien et surveillance des réseau

Une consigne devra être établie pour définir les modalités de surveillance et de contrôle des différents réseaux.

Surverse du bassin des eaux pluviales

Un débitmètre ainsi qu'un échantillonneur asservi au débit devront être installés sur le rejet des eaux pluviales d'ici la fin de l'année 2007.

Rejets en dioxines (contrôle)

Réaliser une étude technico-économique d'ici fin 2007 par la mise en place de cartouche intégratrice sur les rejets.

Arrêté préfectoral du 15 janvier 2007

Un rapport intermédiaire d'application de cet arrêté devra être transmis à l'inspection des installations classées.

Bilan de fonctionnement

En complément de la lettre du 4 avril 2007, le bilan de fonctionnement devra être complété par la grille d'analyse (guide FNADE) présentée en réunion.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

- Les abords du bassin sont "débroussaillés"

- Une consigne a été établie en GMAO

- L'installation sera réalisée dès réception du devis.

- Etude en cours.

- Le rapport intermédiaire sera transmis

- Le bilan completé par la grille d'analyse (guide FNADE) sera remis fin septembre 2007